

LISTE DE CONTRÔLE POUR L'AVANT-PROGRAMME ENDURANCE 2007



| | | | |
|--|-------|-----|-----------------------------|
| Concours (cat.): CEI3* (174 km (2)) | (NF): | FRA | Date: 3 & 4 NOVEMBRE |
| (lieu): LALBENQUE | | | |
| 2007 | | | |

CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément:

- Aux Statuts de la FEI, 22^{ème} édition, en vigueur au 15 avril 2007
- Au Règlement Général de la FEI, 22^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} juin 2007
- Au Règlement Vétérinaire FEI, 10^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2006)
- Au Règlement FEI des Raids d'Endurance, 6^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2005
- Au classement FEI par Etoiles pour Endurance, en vigueur au 1^{er} janvier 2005
- Ainsi qu'à toutes les corrections et modifications aux Règlements susmentionnés, publiées ultérieurement par la FEI.

Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrale selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera arbitrée exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.

Il est de la responsabilité des Fédérations Nationales de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct pour participer à la compétition; les cavaliers ainsi que les chevaux doivent être inscrits auprès de la FEI.

.....
Ce programme est approuvé, si les corrections et les additions apportées par la FEI ont été effectuées. La Fédération Nationale et le Comité d'Organisation sont obligés de s'assurer que les sections obligatoires dans le programme approuvé sont transmises aux Fédérations invitées et aux Officiels pour leur information.

L'Annexe fait partie intégrante de cet avant-programme FEI approuvé et signé.

Ceci doit être imprimé dans le programme définitif

Date: 20.09.07

Signature : _____
Ian Williams
Directeur
Département Endurance

N.B. Tout le texte imprimé en VERT doit être soigneusement noté par les Comités d'Organisation et les Fédérations Nationales et peut être supprimé de l'avant-programme (avant l'impression), UNIQUEMENT après l'approbation finale de la FEI.

AVIS CONCERNANT TOUS LES CONCOURS INTERNATIONAUX

Toutes les épreuves autres que celles régies par le Règlement des raids d'Endurance doivent être approuvées par la FEI avant d'être incluses dans le programme.

Les avant-programmes pour les CEI4*/CEI3*/CEI2*/CEI1* et les Championnats sont approuvés par la FEI.

Les avant-programmes pour ces événements doivent être envoyés par les Fédérations Nationales concernées au Secrétariat de la FEI pour approbation au plus tard 8 semaines avant que le concours ait lieu.

Les programmes définitifs doivent être envoyés au Secrétariat de la FEI par les Fédérations Nationales concernées au plus tard 4 semaines avant le début du concours.

L'approbation finale par la FEI de l'avant-programme selon l'art 115.1 ne concerne que la conformité de son contenu aux Statuts et Règlements de la FEI. En aucun cas elle ne saurait inclure une acceptation implicite d'une responsabilité quelconque pour des dommages causés par le Comité organisateur et ses officiels, les cavaliers, les propriétaires et leurs chevaux.

IMPORTANT

Les programmes définitifs doivent être envoyés au secrétariat de la FEI par la Fédération Nationale concernée, au plus tard 4 semaines avant le début du concours.

CEI 1* - RAID SUR UN JOUR

| CLASSES | ETOILES | KM |
|---------|---------|----|
| CEI | 1* | 40 |
| CEI | 1* | 50 |
| CEI | 1* | 60 |
| CEI | 1* | 70 |
| CEIJYR | 1* | 40 |
| CEIJYR | 1* | 50 |
| CEIJYR | 1* | 60 |
| CEIJYR | 1* | 70 |

CEI 2* - RAID SUR UN JOUR

| CLASSES | ETOILES | KM |
|---------|---------|-----|
| CEI | 2* | 80 |
| CEI | 2* | 90 |
| CEI | 2* | 100 |
| CEI | 2* | 110 |
| CEIJYR | 2* | 80 |
| CEIJYR | 2* | 90 |
| CEIJYR | 2* | 100 |
| CEIJYR | 2* | 110 |

CEI 3* - RAID SUR UN JOUR

| CLASSES | ETOILES | KM |
|---------|---------|-----------|
| CEI | 3* | 120 |
| CEI | 3* | 130 |
| CEI | 3* | 140 |
| CEI | 3* | 150 |
| CEI | 3* | 160 and + |
| CEIO | 3* | 160 |
| CEIJY | 3* | 120 |
| CEIOJY | 3* | 120 |

CEI 4* - RAID SUR UN JOUR

| CLASSES | ETOILES | KM |
|----------|---------|-----|
| CEI-CH | 4* | 160 |
| CEIJY-CH | 4* | 120 |

CEI 2* - 2 RAID SUR DEUX JOURS

| CLASSES | ETOILES | KM |
|---------|---------|----------|
| CEI | 2* | 80 + (2) |
| CEIJY | 2* | 80 + (2) |

CEI3 * - 2 RAID SUR DEUX JOURS

| CLASSES | ETOILES | KM |
|---------|---------|-------------|
| CEI | 3* | 160 + (2) x |
| | | |

A IMPRIMER TEXTUELLEMENT DANS TOUS LES PROGRAMMES**CODE DE CONDUITE FEI
POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX**

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1005-Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site web de la FEI: www.horsesport.org.

I. INFORMATIONS GENERALES**1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Veuillez vous référer à la page 3)**Statut (Art. 824): CEI1* Km / CEI2* Km CEI3* x 174 Km / CEI4* Km CEIJY1* Km / CEIJY2* Km CEIJY3* Km **CEIO3*** Km / **CEIOJY3*** Km**CEI-CH4*** Km 160 / **CEIJY-CH4*** Km 120Lieu : LALBENQUEPays : FRANCEDates : 03/11/2007 – 04/11/2007**2. ORGANISATEUR (Adresse complète)**Nom : LES 2 JOURS DU QUERCYAdresse: MAS DE FRAYSSE 46230 ESCAMPSTéléphone: 05 65 24 22 14 Téléfax: Courriel: denis.letartre@wanadoo.frSite Internet: les2joursduquercy.com

Affiliation FFE : 4623001

3. COMITE ORGANISATEUR (Art. 101.6)Président du concours : Denis LETARTRECourriel: denis.letartre@wanadoo.frSecrétaire du concours : Marie Begaud marie.begaud@wanadoo.fr**4. SPONSOR(S)**Nom(s): **II. OFFICIELS (Devoirs des Officiels, voir Art. 822)
(prénom, nom et nationalité)****1. JURY DE TERRAIN (Art. 148, 153, 823, 822.1, Annexe IV)**

P Président Jacques ROBIN (FRA) (sera promu Juge 4* fin septembre 2007)

Niveau : 1* 2* 3* 4* Nationalité : FRA

Courriel:

Courriel:

Membre :

Niveau : 1* 2* 3* 4*

Nationalité :

2. DELEGUE TECHNIQUE (ETRANGER) : (Art. 156, 157, 823, 822.2, Annexe IV)
(Le DT doit être étranger pour les Championnats et les CEI 4*)

nom :

Niveau : 1* 2* 3* 4*

Nationalité :

Courriel:

3. COMMISSION D'APPEL : (Art. 154, 164, 822)

Nom :

Nationalité :

Courriel:

Membre :

Membre :

4. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 144, 822.4)
(Le CS doit être sélectionné d'après la liste des Commissaires en Chef d'Endurance FEI)

Nom :

5. COMMISSAIRES : (Art. 144, 822.4)

Nom :

Nom :

Nom :

Nom :

Nom :

Nom : **6. COMMISSION VETERINAIRE / DELEGUE** : (Art. 158, 822.3, 1003, 1007, 1008, 1009, Annexe IV)Président : Nationalité : Courriel : Niveau : 1* 2* 3* 4* Délégué Vétérinaire étranger : Nationalité : Niveau : 1* 2* 3* Membre(s) associé(s) : (un membre pour 15 chevaux) **(NOM + NATIONALITES)**Name Niveau : 1* 2* x 3* 4* Nationalité Name Niveau : 1* 2* 3* 4* Nationalité Name Niveau : 1* 2* 3* 4* Nationalité Name Niveau : 1* 2* 3* 4* Nationalité Name Niveau : 1* 2* 3* 4* Nationalité Name Niveau : 1* 2* 3* 4* Nationalité **III. CONDITIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES****1. COMPETITION** (Art. 820, 821, 808, 806, 801)Equipe Individuel Temps limite du raid Méthode de départ Genre de terrain Différence d'altitude **2. DISTANCE MINIMUM PAR JOUR**

| | | | |
|----|---------------------|--------------------------|---|
| Km | 80 le premier jour | Nombre de phases (2 à 6) | 3 |
| Km | 86 le deuxième jour | Nombre de phases (2 à 6) | 3 |

Vet Gates**Premier jour :**

| | | |
|----|----|--|
| Km | 33 | Dans une halte chronométrée de 40 min. |
| Km | 60 | Dans une halte chronométrée de 50 min. |
| Km | 80 | Dans les finish . |

Deuxième jour :

| | | |
|----|----|--|
| Km | 33 | Dans une halte chronométrée de 40 min. |
| Km | 74 | Dans une halte chronométrée de 50 min. |
| Km | 94 | Dans les finish . |

(avec au moins une halte chronométrée de 40 minutes minimum)

Pour tous les raids de 160 km, 5 Vet Gates sont obligatoires.

Lorsqu'une réinspection vétérinaire est obligatoire, la halte chronométrée peut-être prolongée de 10 minutes.

3. FREQUENCES CARDIAQUES

A chaque contrôle vétérinaire, la fréquence cardiaque ne doit pas dépasser 64 après 30 minutes de repos.

4. POIDS MINIMUM

(pas de poids minimum pour les compétitions Enfants, Juniors et Jeunes Cavaliers)

Kg 75

Méthode de pesage Les concurrents équipés pour l'épreuve et portant une selle, seront pesés sur la balance officielle avant et après la course. Des contrôles seront opérés inopinément au cours de l'épreuve.

5. LIEU ET HEURE DE DEPART

Lieu LALBENQUE
Heure 09 H 00

6. LOGOS

sont autorisés ne sont pas autorisés

7. INVITATIONS

a) Championnats & CEIO,s (Art. 826)

b) CEI,s (Art. 826)

| | |
|--------------|---|
| Pays invités | Allemagne, Arabie Saoudite, Autriche, |
| | Argentine, Australie, Bahreïn, Belgique, Brésil, Danemark, Emirats Arabes |
| | Unis, Etats-Unis, Espagne, Egypte, Finlande, Hongrie, Italie, Jordanie, |
| | Luxembourg, Maroc, Malaisie, Norvège, Nouvelle Zélande, Oman, Pays Bas, |
| | Pologne, Portugal, Qatar, Royaume uni, Russie, Suède, Suisse, Turquie, |
| | Tunisie. |

| | |
|--------------------------------|---|
| Nombre de concurrents par pays | 6 |
|--------------------------------|---|

| | |
|---------------------------------------|---|
| Nombre de chevaux par concurrent/pays | 1 |
|---------------------------------------|---|

| |
|--|
| Nombre de cavalier de la nation invitante limité à 100 |
|--|

8. DATES DE CLÔTURES DES INSCRIPTIONS (Art. 121)

Les concurrents souhaitant participer à un concours international doivent être en possession d'une confirmation signée par leur FN. (Les concurrents doivent être inscrits pour les concours internationaux par leur FN). Les Comités organisateurs ne peuvent pas accepter d'autres inscriptions.

9. DELAI DE SOUMISSION (Art. 121)

(Obligatoire pour CEIO,s et Championnats seulement)

Inscriptions de principe

Inscriptions nominatives

| |
|------------|
| 16/10/2007 |
|------------|

Inscriptions définitives

| |
|------------|
| 23/10/2007 |
|------------|

Les cavaliers Français devront adresser leur demande de participation sur le formulaire correspondant à :

FFE/DTN, Bureau de l'Entraîneur National du haut niveau, 81 avenue Edouard Vaillant – 92517 Boulogne ou par fax : 01.58.17.58.53. avant le mardi 16 octobre midi

Leurs engagements définitif devront parvenir le avant **23.10.07 à midi soit par courrier : FFEcompét – 81 bvd Edouard Vaillant - 92517.BOULOGNE soit via internet www.ffecompet.com**

10. DEPENSES ET PRIVILEGES (Art. 132,133, 826.5)

Préciser les conditions de voyage, genre de logement, période la prise en charge par l'organisateur et toutes compensations prévues pour :

A) CONCURRENTS/ CHEFS D'EQUIPE (si prévu)

Hôtel : nom, adresse, tél. no.

Logement avec petit déjeuner du _____ au _____ pris en charge par le concurrent

Les repas seront pris en charge par le concurrent du _____ au _____ et où

B) PALEFRENIERS

Les demandes de logement doivent être envoyées avec les engagements.
Les frais de logement seront pris en charge par le concurrent du _____ au _____

Les repas seront pris en charge par le concurrent du _____ au _____ .

A) CHEVAUX

Les frais de transport seront pris en charge par le CO/concurrent. Si les frais sont pris en charge par le CO, il sera sur la base de _____ le km.

Le logement des chevaux sera pris en charge par _____ du _____ au _____ .

Dimensions exactes des boxes : 3x3 (minimum 3m x 3m).

Box pris en charge par le CO du Mercredi 31 Octobre au Lundi 5 Novembre.

NB: Le CO doit mettre à disposition suffisamment d'installations sanitaires avec douches chaudes et froides pour hommes et femmes.

11. DROIT D'INSCRIPTION**12. CLASSEMENT GENERAL** (Art. 128, 129, 130, 833)

S'il est prévu, donner les détails sur la méthode d'attribution, épreuves de qualification, prix en espèces et/ou genre de prix en nature. Le prix du vainqueur ne doit pas excéder le 1/3 du montant total des prix en espèces. Le nombre minimum de prix offerts pour chaque épreuve doit être attribué sur la base d'un prix par quatre concurrents ayant participé, avec un minimum de cinq prix.

MONTANT TOTAL

1^e

2^e

3^e

4^e

Prix de la meilleure condition : oui _____ non NON / montant : 0

13. PRIX

Un prix récompensant tous les concurrents ayant terminé l'épreuve doit être attribué. Prière de mentionner **le détail** des prix distribués en nature.

IV. CONDITIONS VETERINAIRES (Art. 1011, 830, 831, 832)**1. EXAMEN VETERINAIRE**

Date

Heure

2. PREMIERE INSPECTIONDate Heure **3. INSPECTION AVANT DEPART DU DEUXIEME JOUR**Date Heure **4. INSPECTION FINALE**Date Heure **5. INSPECTION DE LA MEILLEURE CONDITION**Date Heure **6. VETERINAIRE TRAITANT DU CONCOURS**

CEI4* un vétérinaire traitant pour 20 chevaux, CEI3* un vétérinaire traitant pour 30 chevaux, CEI2*/1* un vétérinaire traitant pour 50 chevaux

Nom : Nom : Nom : Nom :

Le vétérinaire traitant ne peut pas faire partie des membres de la Commission vétérinaire

7. FORMALITES DOUANIERES

Compagnie de transport des chevaux qui représente le Comité Organisateur

Nom :

Adresse: Téléphone: Téléfax: Courriel **8. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS**

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (Règ. (Règlement vétérinaire Art. 1021, et Bulletin FEI)

Nom :

Adresse:

Téléphone: Téléfax:

Courriel

9. NOM DU MEDECIN/SERVICE MEDICAL

Nom:

10. NOM DU MARECHAL FERRANT

Nom:

Nom:

Nom: